



Kaléido'Scop
Mobilité(s) - Diversité(s) - Créativité(s)



Recherche-action Résid'ESS

29 et 30 novembre 2018 – Saint Étienne

Formulaire d'inscription

Nom : Prénom :

Structure :

Fonction :

Domaine d'intérêt (plusieurs choix possibles):

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> mutations socio-spatiales aménagement urbain, tiers-lieux, entreprenariat, politiques publiques, public-privé, | <ul style="list-style-type: none"> vacance commerciale, innovation sociale, identité territoriale, créativité, expérimentation. |
|---|--|

Un projet que vous voudriez valoriser ?

Dispositif de travail Résid'ESS (1 seul choix possible) :

- dispositif 1 : le Laboratoire
- dispositif 2 : l'Atelier
- dispositif 3 : le Comptoir

Tarifs et mode de prise en charge :

- individuel = 150 euros TTC
- professionnel = 250 euros TTC
- soutien = 500 euros TTC

Ces tarifs incluent : l'ensemble des frais pédagogiques, d'animation, les repas de midi, les pauses. Ils n'incluent pas : les frais d'hébergement, de transport et les repas du soir.

Mode de règlement :

Par virement bancaire sur le compte de Kaléido'Scop ci-dessous avec mention de votre nom et structure
Par chèque adressé à Kaléido'Scop, 3 place Jean Jaurès, 42000 Saint Étienne.

Domiciliation : CCM MULHOUSE EUROPE, Entreprise, 37 av Kennedy BP 2349 - 68069 Mulhouse cedex 2, France
Nom : SCP KALEIDO'SCOP
RIB : Banque : 1027 8, Guichet : 03000, Compte : 00020531301 Clé : 06
BIC : CMCIFR2A
IBAN : FR76 1027 8030 0000 0205 3130 106

Kaléido'Scop est organisme de formation, vous pouvez faire appel à votre DPCA (Numéro de déclaration d'activité de formation : 82 42 01982 42). Dans ce cas, n'hésitez pas à nous solliciter pour tout document nécessaire.

Procédure d'inscription :

Bulletin à retourner à Kaléido'Scop par mail (administration@kaleido-scop.eu) ou par courrier (3 place Jean Jaurès) accompagné de votre règlement. Votre inscription sera considérée comme effective à réception de votre règlement.

Conditions d'annulation :

- Par les participants : toute annulation intervenant dans les 7 jours ne sera pas remboursée.
- Par Kaléido'Scop : dans le cas où le nombre de participants serait jugé insuffisant, Kaléido'Scop se réserve le droit d'ajourner l'évènement au plus tard 15 jours ouvrés avant la date prévue, sous réserve d'en informer chaque participant.